

**NATIONS UNIES**  
**CONSEIL**  
**DE SECURITE**



Distr.  
GENERALE  
S/13801  
15 février 1980  
FRANCAIS  
ORIGINAL : ANGLAIS

LETTRE DATEE DU 15 FEVRIER 1980, ADRESSEE AU PRESIDENT  
DU CONSEIL DE SECURITE PAR LE REPRESENTANT PERMANENT DE  
LA JORDANIE AUPRES DE L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES

J'ai l'honneur de me référer au second rapport de la Commission du Conseil de sécurité créée en application de la résolution 446 (1979) soumis le 4 décembre 1979 et établi conformément au paragraphe 4 de la résolution 452 (1979) (S/13679).

Etant donné qu'Israël poursuit implacablement la colonisation des territoires palestiniens et arabes occupés au mépris total des résolutions susmentionnées du Conseil de sécurité, je demande respectueusement la convocation du Conseil de sécurité aux fins de délibérer sur le refus de la part d'Israël de se conformer aux résolutions 446 (1979) et 452 (1979) du Conseil de sécurité, et de présenter au Conseil des preuves supplémentaires d'un tel refus, et des documents à l'appui, dans le ferme espoir que le Conseil de sécurité "examinera la situation concernant les colonies de peuplement dans les territoires arabes occupés depuis 1967, y compris Jérusalem".

Ma délégation espère sincèrement que le Conseil de sécurité prendra toutes les mesures efficaces qu'il pourra juger nécessaires pour mettre fin à ces actes graves d'agression et de colonisation de la part d'Israël.

L'ambassadeur,  
Représentant permanent,  
(Signé) Hazem NUSEIBEH